



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Demande d'examen au cas par cas d'un projet d'extension de carrière de moins de 25 ha

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SABLIÈRE DE LA SALANQUE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

6 2 4 2 0 0 8 0 4 0 0 0 4 2

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GAUTIER

Emmanuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.c) Extensions inférieures à 25ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Surface demandée : 27,9 ha, dont 4,48 ha d'extension Durée : 25 ans (échéance en 2048) Autres ICPE : 2515, 2517, 2760, 1435 et 4734 Autres IOTA : 1.1.1.0, 1.1.2.0 et 2.1.5.0

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à renouveler et étendre la carrière de Salses-le-Château. Le périmètre du projet représente une surface de 27,9 ha, dont 23,42 ha de carrière autorisée et 4,48 ha concernent l'extension, qui s'implante en continuité de la carrière actuelle, en direction du nord-est.

La durée d'exploitation sollicitée est de 25 ans, soit une échéance en 2048, qui ne dépasse pas la durée actuellement autorisée par les arrêtés en cours de validité. Les capacités de production sont diminuées de 440 000 à 400 000 tonnes commercialisables par an en moyenne et de 600 000 à 500 000 tonnes commercialisables par an au maximum.

L'accueil de matériaux inertes externes au site, générés par les chantiers locaux du BTP, ainsi que les excédents de terrassement du futur chantier LNMP, est également sollicité dans le cadre de la présente demande. Ces matériaux inertes seront en partie recyclés grâce à une unité de traitement mobile, et en partie utilisés en tant que remblais dans le cadre de la remise en état de la carrière.

4.2 Objectifs du projet

La société SABLIERE DE LA SALANQUE exploite une carrière de roches massives calcaires d'une superficie d'environ 23,42 ha située sur la commune de Salses-le-Château, dans le département des Pyrénées-Orientales. Cette carrière est régulièrement autorisée par l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2018228-0001 du 16 août 2018, et par les arrêtés préfectoraux complémentaires n° PREF/DCL/BCLUE/2021302-0001 du 29 octobre 2021 et n° PREF/DCL/BCLUE/2023017-0001 du 17 janvier 2023.

L'objectif principal du projet est d'assurer la pérennité de l'approvisionnement du marché des granulats de la Plaine du Roussillon, en étendant l'exploitation de la carrière sur une emprise de 4,48 ha en direction du nord-est. La capacité de production est diminuée de 440 000 à 400 000 tonnes commercialisables par an en moyenne et de 600 000 à 500 000 tonnes commercialisables par an au maximum.

A l'issue de l'exploitation, l'ensemble de la carrière et de son extension sera remis en état, selon les mêmes principes que ceux prescrits par l'arrêté préfectoral en cours de validité, incluant une insertion paysagère et un retour des espaces réaménagés à vocation naturelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La carrière étant déjà régulièrement autorisée, aucun aménagement connexe ne sera à réaliser par rapport aux installations déjà en place et autorisées sur le site : parking, base-vie du personnel, installations de traitement, voirie, forage.

Des opérations d'enlèvement de la végétation et de décapage auront lieu au droit de la zone d'extension projetée, sur une superficie de 4,48 ha, dans le prolongement de la fosse nord actuelle. Cette zone d'extension sera par ailleurs clôturée et des panneaux indiquant le danger et l'interdiction d'y pénétrer seront apposés à intervalle régulier le long de celle-ci.

Les travaux de remise en état seront coordonnés à l'exploitation, par talutage des fronts définitifs (remblaiement de la fosse sud, actuellement en cours, qui continuera pendant la phase d'exploitation de la fosse nord et de son extension, talutage des fronts de la fosse nord à l'avancement). Ces travaux sont liés au phasage d'exploitation décrit ci-après, et dans le document d'accompagnement joint en Pièce IV.

A l'issue de l'exploitation, la remise en état permettra un réaménagement du site à vocation écologique par la restitution d'une mosaïque de milieux favorables à la recolonisation par les espèces endémiques et/ou pionnières. Ce réaménagement comprendra notamment les travaux suivants :

- Remblaiement des fosses à l'aide des stériles issus de la production et de matériaux inertes extérieurs en provenance des chantiers BTP du secteur ;
- Reprofilage des fronts supérieurs et visibles pour une insertion paysagère optimale, et traitement des fronts non visibles pour favoriser leur recolonisation ;
- Aménagement des banquettes avec régilage de matériaux favorables à l'objectif de recolonisation spontanée des milieux, intégrant des zones d'éboulis, tel que prescrit par les arrêtés d'autorisation en cours de validité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le volume de gisement brut à extraire au droit de la fosse nord et de son extension projetée représente environ 3.200.000 m³, soit environ 7 680 000 tonnes, pour un total de 2 599 300 m³ de matériaux commercialisables. Les travaux d'extraction sont terminés au droit de la fosse sud, qui est actuellement en cours de remblaiement.

Ainsi, le phasage d'exploitation et de remise en état envisagé est le suivant : l'extraction se déroulera uniquement au droit de la fosse nord et de son extension, sur une période de 15 ans. Les fronts seront exploités en direction du nord-ouest, jusqu'à atteindre la cote de fond de fouille maximale de + 55 m NGF.

Le remblaiement de la fosse nord sera effectué à l'avancement des travaux d'extraction, une fois le remblaiement de la fosse sud terminé. Il sera réalisé par paliers successifs jusqu'à atteindre la cote de + 115 m NGF.

Les matériaux disponibles pour le remblaiement des excavations comprendront les marnes issues de la découverte (environ 142 000 m³), les stériles issus du gisement (environ 458 700 m³ correspondant à 15 % du gisement brut) et les matériaux inertes extérieurs accueillis sur le site à raison de 70 000 m³/an en moyenne.

Les excédents de terrassements issus du chantier LNMP seront en partie stockés temporairement sur le site, à raison de 500 000 m³ durant les phases quinquennales n° 3 et n° 4.

Le fonctionnement de la carrière demeurera identique à l'actuel. Notamment, les installations de traitement demeureront inchangées, avec une puissance installée de 1 500 kW.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière a été régulièrement autorisée depuis les années 1990. Un dossier de demande d'autorisation environnementale de renouvellement - extension de la carrière et de ses installations connexes, incluant la valorisation de déchets inertes issus du BTP et le stockage temporaire des excédents de terrassement du chantier LNMP, a été instruit en 2017, débouchant sur la notification de l'arrêté préfectoral du 16 août 2018, actuellement en vigueur. Par un jugement du 19 avril 2019, le juge des référés de Montpellier a validé la mise en chantier de la zone nord. Par un jugement en date du 18 mai 2020, le TA de Montpellier a partiellement annulé l'arrêté de 2018. Par un jugement du 31 décembre 2020, la CAA de Marseille a rejeté la demande de sursis à exécution. Par un arrêté préfectoral du 29 octobre 2021, la SLS est autorisée à reprendre son activité de la zone nord dénaturée et décapée. Par un arrêté du 17 janvier 2023, la SLS est autorisée à approfondir la fosse nord jusqu'à 55 m NGF.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Renouvellement et extension de la carrière de Salses-le-Château Installations de concassage-criblage des matériaux (incluant les installations de recyclage de déchets inertes du BTP) Installation de transit de matériaux Forage d'alimentation en eau pour la lutte contre les émissions de poussières	27,9 ha, dont 4,48 ha d'extension 1 500 kW 77 000 m ² Prélèvement de 25 000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Route d'Opoul D5

Lieu-dit : Serrat de la Traverse

Localité : Salses-le-Château

Code postal : 6 6 6 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 2 ° 8 8 ' 8 5 " 1 Lat. : 0 2 ° 8 7 ' 5 1 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Salses-le-Château approuvé le 10 juillet 2017. L'emprise sollicitée est située en zonage Nc : "Zone naturelle liée aux carrières"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Exploitation initialement autorisée par Ap n° 859*93 du 26 avril 1993, puis annulation par le Conseil d'Etat / Installations autorisée par Ap n° 860/93 du 26 avril 1993 / Exploitation à nouveau autorisée par AP n° 1063/1997 du 11 avril 1997

Renouvellement et extension autorisée par AP n° 184 du 21 janvier 2000

Renouvellement et extension autorisée par AP n° PREF/DCL/BCLUE/2018228-0001 du 16 août 2018 / Recours en référé - suspension et annulation partielle par le TA de Montpellier par un jugement en date du 28 mai 2020 / AP complémentaire n° PREF/DCL/BCLUE/2021302-0001 du 29 octobre 2021 autorisant la reprise des activités sur la zone nord dénaturée et décapée sur une surface de 4,37 ha / AP complémentaire n°

PREF/DCL/BCLUE/2023017-0001 du 17 janvier 2023 autorisant l'approfondissement de la fosse nord à la cote + 55 m NGF

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 « Garrigues de Fitou et de Salses-le-Château » (code 910030471) ZNIEFF type 2 « Corbières Orientales » (code 910030622)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Salses-le-Château est soumis à la Loi Littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Pyrénées-Orientales mis en place en 2012
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à l'établissement TITANOBEL
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT approuvé le 11 octobre 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » à 3,5 km à l'est ZPS « Basses Corbières » à 3,6 km au nord et à l'est ZSC « Château de Salses » à 3 km à l'est ZSC « Complexe lagunaire de Salses » à 3,5 km à l'est SIC « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » à 3,5 km à l'est
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Fort de Salses à 2,8 km à l'est et ses abords (site classé) à 1 km à l'est Le Château d'Opoul et ses abords à 3,8 km au nord Le camp de Rivesaltes à 3,3 km au sud

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autorisation de prélever 25 000 m ³ /an au maximum dans l'aquifère des calcaires jurassico-crétacé des Corbière orientales Cette eau est uniquement utilisée pour la mise en oeuvre des mesures d'abattage des poussières.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 est donné en Pièce III.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension projetée va consommer 4,48 ha d'espaces naturels de type garrigue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le DDRM des Pyrénées-Orientales, le seul risque technologique sur la commune de Salses-le-Château correspond à la présence de l'entreprise TITANOBEL sur la commune d'Opoul-Périllos. Il s'agit d'un dépôt d'explosif classé SEVESO à seuil haut. Le site du projet est situé à plus de 2 km de cet établissement, et est placé, d'après le PPRT, en dehors des périmètres d'exposition définis.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de renouvellement et d'extension est situé en zone de sismicité 3 - sismicité modérée. L'emprise du projet se trouve dans une zone soumise au risque feu de forêt, en zone d'aléa moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements sont engendrés par la commercialisation des matériaux produits sur site, et par l'accueil sur site de matériaux inertes externes. Dans le cadre du projet, aucune augmentation de production n'est prévue ce qui n'engendrera aucune augmentation du trafic induit. La logistique des flux est optimisée pour être réalisée avec des transports en double fret.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les niveaux sonores mesurés au cours des dernières années d'exploitation sont conformes aux limites d'émergence réglementaire. Il n'est pas attendu d'augmentation du bruit dans le cadre du projet.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations mesurées lors des tirs restent très inférieures au seuil réglementaire de 10 mm/s. Il n'est pas attendu d'augmentation des risques de vibrations dans le cadre du projet.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses engendrées par l'activité de la SLS ne concernent que le début et la fin de journée en période hivernale, afin d'assurer un travail en toute sécurité (phare, éclairage de l'installation)	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière engendre des émissions de poussières sédimentables dans l'atmosphère. Le niveau d'empoussièremment est maîtrisé et les mesures de ce niveau d'empoussièremment sont conformes à la réglementation en vigueur. Il n'est pas attendu d'augmentation des émissions de poussières dans l'atmosphère dans le cadre du projet.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'exploitation sont des stériles d'exploitation (déchets inertes stockés sur site et réutilisés dans le cadre de la remise en état), des déchets dangereux en quantité limitée (huiles et graisses, chiffons et produits souillés par des hydrocarbures, etc.). Il n'est pas attendu d'augmentation de production de ces déchets dans le cadre du projet. Ces derniers continueront d'être triés et récupérés par des filières ad hoc selon le type de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Salses-le-Château n'engendrera aucun impact supplémentaire significatif comparativement à l'exploitation actuelle régulièrement autorisée par les arrêtés successifs cités aux points 4.4 et 4.7.2 du présent document

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porté, permettant de poursuivre l'exploitation régulièrement autorisée dans les mêmes conditions, devrait, selon notre appréciation, être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Réduction de 9% de la production annuelle autorisée actuellement ;
- Absence de nouveaux enjeux environnementaux ;
- Non aggravation des impacts générés par l'exploitation ;
- Absence de nouveaux dangers et non aggravation des dangers.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pièce I - Cerfa 14734-04	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Pièce II - Annexes obligatoires	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Pièce III - Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Pièce IV - Document d'accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Pièce V - Annexes au document d'accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

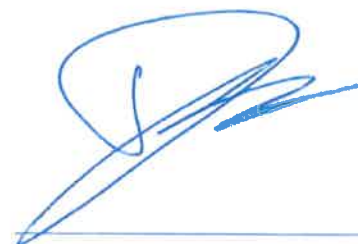
Nom GAUTIER _____

Prénom Emmanuel _____

Qualité du signataire Directeur _____

A SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS _____

Fait le 09/01/2024



Signature du (des) demandeur(s)

